



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

SOMMAIRE

- 3 | Le territoire communautaire
- 7 | Aménagement du territoire
- 15 | Développement économique
- 23 | Environnement
- 29 | Services à la population
- 39 | Les moyens d'agir

L'ÉDITO



Après deux ans consacrés à l'harmonisation des politiques menées par les deux anciennes communautés de communes, l'année 2019 a été celle de la mise en œuvre des politiques ainsi établies, que ce soit en matière d'aménagement du territoire, d'environnement, de développement économique ou de service à la population.

Dans ce dernier domaine, l'année qui s'est achevée se caractérise par les premiers travaux associés à des équipements culturels et sportifs structurants comme notre future école de musique et notre boudrome, mais également à l'émergence du projet phare pour les années à venir, à savoir notre centre aquatique communautaire. Notre volonté d'aller au plus vite afin d'offrir à tous nos concitoyens (et notamment aux plus jeunes), la possibilité d'apprendre et de pratiquer la natation dans des conditions dignes de leurs attentes, nous a permis en moins d'un an, d'avoir une vision de notre futur centre aquatique. Cette dynamique se poursuivra en 2020 afin qu'au début 2023, au plus tard, nous disposions d'un équipement performant et multi facettes qui attirera de nouveaux usagers.

Cette démarche ne s'est cependant pas faite au détriment des autres politiques menées. Ainsi, alors que jusqu'à présent, il n'y avait pas de véritable politique de développement économique, en 2019, notre établissement a développé ses interactions avec le monde économique afin de l'accompagner dans ses projets de développement dans une perspective de création de richesses et d'emploi. Composante à part entière du développement économique, le tourisme fait aussi l'objet d'une attention toute particulière : c'est pourquoi nous avons souhaité moderniser son action et la rapprocher de celle de la Communauté de communes Serein et Armance.

Dans le même esprit, les efforts de notre établissement afin d'assurer les meilleures conditions d'accès, tant routier que numérique, nous ont conduits à poursuivre notre dynamique d'entretien des voiries communautaires en même temps que de s'associer au déploiement de la fibre optique sur notre territoire.

Enfin, nous avons veillé à assurer une gestion mesurée de nos dépenses liées aux déchets, tout en développant des solutions alternatives de valorisation comme notre broyeuse sur benne à la déchèterie de Saint-Florentin.

L'action de notre établissement s'inscrit donc durablement dans une perspective d'évolution de l'offre de service communautaire sur notre territoire au bénéfice du plus grand nombre.



Yves DELOT
Président de la Communauté
de communes Serein et Armance

Le territoire

Idéalement placé, le territoire est central et accessible grâce au réseau routier efficace et dense qui le traverse :
RN 77 (axe Troyes - Auxerre), D905 (axe Sens - Dijon), D30, A6, A5

469,6 km²

51,8 hab/km²

24 315

habitants au 31/12/2018



29

communes

COMPÉTENCES

Un établissement tourné vers le territoire et ses habitants

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- ♦ schéma de cohérence territoriale - SCOT (projet de territoire, travaux d'aménagement)

Développement économique

- ♦ création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- ♦ politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (accompagnement financier des projets de développement économique)
- ♦ promotion du tourisme (création d'un Office de Tourisme communautaire, aide à la promotion des activités de loisirs et de découverte du patrimoine, aide financière et/ou matérielle pour les manifestations touristiques d'intérêt communautaire)

Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

- ♦ collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- ♦ création, gestion de déchèterie des déchets ménagers et assimilés
- ♦ aménagement et gestion des points d'apports volontaires
- ♦ étude et mise en œuvre de toute action visant à réduire, recycler ou traiter les déchets ménagers et assimilés

Gémapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Aires d'accueil des gens du voyage (aménagement, entretien et gestion)

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Aménagement et entretien de la voirie communautaire

Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Action sociale d'intérêt communautaire

- ♦ maisons de santé et assimilées
- ♦ services de portage de repas à domicile
- ♦ relais d'assistant(e)s maternel(le)s - RAM

COMPÉTENCES FACULTATIVES

Sport et Culture

- ♦ école multisport et activités de loisirs
- ♦ sentiers de randonnées d'intérêt communautaire
- ♦ aide à la promotion des activités culturelles et sportives d'intérêt communautaire
- ♦ gestion de l'école intercommunale de musique

Aménagement numérique du territoire

Environnement

- ♦ Service Public d'Assainissement Non Collectif - SPANC
- ♦ suivi et mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux
- ♦ sensibilisation, information et communication dans le domaine de l'eau, à l'échelle des bassins versants
- ♦ animation d'outils contractuels territoriaux (notamment Contrat Global et Programme d'Actions de Prévention des inondations) à l'échelle des bassins versants

Transport

- ♦ lignes de marchés

Autres

- ♦ gestion des chiens errants et adhésion à une fourrière animale

ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES MEMBRES

Prestations de services

- ♦ Accompagnement dans l'instruction des demandes d'urbanisme

Fond de concours

UNE GOUVERNANCE INVESTIE

48 élus au service du territoire

LES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Jean-Louis LEPRUN > **Mercy**
 Monique DERUELLE > **Soumaintrain**
 Murielle BUCINA > **Paroy-en-Othe**
 Daniel BOUCHERON > **Percey**
 Kamel FERRAG > **Villiers-Vineux**
 Anne-Marie CORSET > **Beugnon**
 Gérard DELAGNEAU > **Sormery**
 Jean-Yves MOYSE > **Esnon**
 Bernard PAULMIER > **Bellechaume**
 Alain LAGARENNE > **Jaulges**
 Maurice HARIOT > **Chéu**
 Philippe GUINET-BAUDIN > **Chailley**
 Pascal FOURNIER > **Germigny**
 Romuald BENOIT > **Beaumont**
 Chantal RATIVEAU > **Ormoiy**
 Jean-Louis QUERET > **Champlost**
 Jacky JUSSOT > **Mont-Saint-Sulpice**
 Sylvain QUOIRIN > **Venizy**
 Martine DEBREUVE > **Chemilly/Y**
 Frédéric BLANCHET - Marc
 GAILLOT - Ariane GUÉNARD
 > **Vergigny**
 Patrick ROUSSELLE - Jack
 POTHERAT - Corinne CORNELIS
 > **Héry**
 Jérôme BROCHARD
 Céline CHANCY > **Seignelay**
 Jean-Claude CARRA - Annie
 BASSET - Bruno BLAUVAC - Éric
 COURSIMAULT - Nadège De
 BRUIN - Pascal LÉCOLE
 > **Brienon/Armançon**
 Mireille DELOT - Daniel MAILLARD
 Roselyne PIAT - Madeleine
 RAILLARD - Jean-Luc SAUVAGE
 Marie-Claude SCHWENTER -
 Chantal SEUVRE - Philippe TIRARD
 > **Saint-Florentin**

Données au 19/09/2019

LE PRÉSIDENT



Yves DELOT
Saint-Florentin

Finances

LES VICE-PRÉSIDENTS



Patrice BAILLET
Lasson

*Économie - ZAE
SPANC - Sports*



Christine ROUCHE
Hauterive

*Social - Santé - RAM
Accessibilité - Retraite Por-
tage de repas*



Michel FOURREY
Butteaux

*Loisirs - Tourisme
Communication*



Stéphane GALLOIS
Turny

*Déchèterie - OM et tri
École de musique*



Patrice RAMON
Neuvy-Sautour

*Voirie - Balayage Marquage
au sol*

VIE INSTITUTIONNELLE



DÉMOCRATIE ET EFFICACITÉ

L'exécutif de la CCSA est représenté par le Président, élu lors du premier Conseil communautaire qui suit les élections municipales.

Le Président établit l'ordre du jour du Conseil communautaire, dont il prépare et exécute les délibérations, il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes.

L'équipe de gouvernance se compose du Président et des vice-présidents. Il se réunit environ une fois par mois. À cela s'ajoutent des commissions et des groupes de travail.

Le Conseil communautaire, composé des 48 représentants des communes du territoire, est l'organe délibérant et vote l'ensemble des projets (budget, adoption du compte administratif, délégation de service public, fixation des tarifs...).

Chaque commune a un nombre défini de sièges en fonction de l'importance numérique de sa population.

Le Conseil communautaire vote les délibérations soumises à son approbation et le budget annuel. Il se réunit en moyenne 10 fois par an.

Les séances sont publiques.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Adapter le territoire aux enjeux du XXI^e
siècle et accompagner les communes



VOIRIE

Partenariat avec les communes et gage de qualité des infrastructures

TRAVAUX D'ENTRETIEN

En 2019, la Communauté de communes a dépensé 989 203 € HT pour les travaux de voirie (85 % à sa charge et 15 % à la charge des communes). Désormais le programme de voirie est unifié à l'échelle communautaire.

PROGRAMME DE VOIRIE 2019

COMMUNES	COÛT TOTAL HT
BEAUMONT	981,80 €
BELLECHAUME	17 938,49 €
BEUGNON	10 402,42 €
BRIENON/ARMANCON	85 189,12 €
BUTTEAUX	5 679,45 €
CHAILLEY	25 602,88 €
CHAMPLOST	39 513,62 €
CHEMILLY/YONNE	9 841,51 €
CHÉU	16 292,42 €
ESNON	29 573,54 €
GERMIGNY	34 916,18 €
HAUTERIVE	29 354,27 €
HÉRY	78 970,74 €
JAULGES	3 650,45 €
LASSON	15 142,87 €
MONT-SAINT-SULPICE	48 605,97 €
NEUVY-SAUTOUR	35 047,53 €
ORMOY	21 916,96 €
PAROY-EN-OTHE	33 979,26 €
PERCEY	15 507,69 €
SAINT-FLORENTIN	110 830,19 €
SEIGNELAY	67 047,92 €
SORMERY	1 597,25 €
SOUMAINTRAIN	6 962,53 €
TURNY	25 154,79 €
VENIZY	100 612,29 €
VERGIGNY	100 452,29 €
VILLIERS-VINEUX	11 381,27 €
TOTAL	989 202,71 €

BALAYAGE

La communauté de communes assure le balayage des voiries communautaire revêtues et bordurées.

En 2019, le marché de balayage a été relancé. C'est la société MANSANTI qui assure cette prestation depuis le mois d'avril. Le marché a été signé pour 2 ans.

En 2019, le coût des prestations de balayage confiées à cette société s'est élevé à 62 318,49 € TTC.

Quatre balayages par an (environ 24 km) couvrent 27 communes. Le coût annuel associé à cette compétence est de 110 927,35 € TTC.

Les centres urbains de Saint-Florentin et Briennon/Armançon sont réalisés en régie par les services communautaires.

Le coût annuel des activités de balayage en régie s'élève à 48 608,86 € TTC.



SIGNALISATION HORIZONTALE

L'année 2019 a été essentiellement mise à profit pour refaire un état des lieux des besoins, avec l'appui d'un prestataire extérieur. Ce travail a dégagé un programme de prestation supérieur à ce qui avait été réalisé les années antérieures. Ceci a eu une incidence directe sur le budget à affecter à l'opération.

Après affinage de ce dernier, à l'automne 2019, il a été décidé qu'au vu de l'ampleur des coûts associés au choix des revêtements et de volume de signalisation à réaliser, les prestations ne seraient réalisées que tous les 2 ans.

Le budget prévisionnel associé à cette prestation s'élève à 106 542,37 € HT.

PERSPECTIVE 2020

Entre 2015 et 2019, la CCSA a engagé 6 189 868 € HT de dépenses pour l'entretien de ses voiries. Comme envisagé fin 2018, le programme de travaux routier a déjà été réduit en 2019 par rapport aux années antérieures. Eu égard aux travaux déjà réalisés et à l'état général des voiries communautaires, le programme de travaux a vocation à poursuivre sa décroissance sur les années à venir.

En ce qui concerne le marquage au sol, l'année 2020, sera celle de la mise en œuvre du premier programme de travaux établi sur la base de l'état des lieux réalisé en 2019.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Répondre aux attentes des habitants

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Le territoire communautaire Serein et Armance, dès 2018, a été retenu par le Département de l'Yonne comme premier territoire de déploiement de la fibre optique. Ainsi, les communes de Beaumont, Bellechaume, Briennon/Armançon, Chailley, Champlost, Eson, Mercy, Mont-Saint-Sulpice, Ormoy, Paroy-en-Othe, Saint-Florentin, Turny, Venizy et Vergigny sont inscrites dans cette première phase de déploiement de la fibre optique (ou FTTH : Fiber To The Home).

La Communauté de communes s'est associée au Département de l'Yonne pour financer cette opération à hauteur de 100 € par prise, soit un coût global de 974 200 €.

Dans les faits, les programmes d'étude et de travaux réalisés par le Département n'ont véritablement débuté que pour les communes de Beaumont et d'Ormoy.

Parallèlement, devant le traitement inégalitaire du territoire communautaire (plus de la moitié des communes n'étant pas concernée par ce programme), la Communauté de communes a demandé à ce que les communes écartées soient intégrées dans le nouveau programme départemental de déploiement de la fibre.

Cette position a été confortée par une décision du 28 février 2019, actant la prise en compte sur les mêmes bases de contribution, des 5370 nouvelles prises optiques.

Concernant ces dernières prises, durant l'été et l'automne 2019, le Département de l'Yonne a lancé une consultation pour une délégation de service public (DSP) de concession



de travaux et de services pour le financement, la construction, la maintenance et l'exploitation des boucles locales optiques de desserte à l'utilisateur final.

Fin 2019, cette concession a été attribuée à la société Altitude Infrastructure.

Les conditions financières issues de cette consultation auront un impact sur l'engagement financier de la Communauté de communes pour les années à venir.

MONTÉE EN DÉBIT

Avec le développement du programme FTTH, certaines opérations dites de montée en débit (augmentation de la capacité de certains sous répartiteurs téléphoniques avec liaison cuivre) ont été remises en question car la solution Fibre apporte un meilleur niveau de service.

Ainsi, en 2019, seul le programme de montée en débit de Germigny a été conduit au bout de sa réalisation. Les programmes de Chéu, Turny et Villiers-Vineux ont été remplacés par le nouveau programme de déploiement du FTTH.

PERSPECTIVE 2020

Les conditions financières de déploiement de la fibre optique dans le cadre de la DSP du Département s'avèrent très avantageuses puisque l'attributaire réalise les prises sans participation financière des collectivités locales.

Dès lors, en 2020, si l'on considère l'opération globale de déploiement de la fibre optique sur le territoire communautaire, la contribution de la Communauté de communes devrait être revue à la baisse.

ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES

Les communes au coeur de l'action territoriale

MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL POUR LES MANIFESTATIONS

La Communauté de communes s'est dotée d'un volume important de matériel destiné aux manifestations organisées dans les communes de son territoire. Ainsi notre établissement dispose de 30 stands, 130 barrières, une scène mobile, 20 plots de sécurité en béton, 50 tables accompagnées de 2 bancs (acquises en 2019) sans compter les bacs et porte-sacs poubelle. Devant la forte utilisation de ces équipements, un règlement d'usage a été établi. Ce dernier a permis d'établir les rôles des communes et leur responsabilité dans l'usage du matériel communautaire. En 2019, 23 communes ont bénéficié du dispositif dont : Briennon/Armançon (12 fois), Saint Florentin (8 fois), Vergigny (7 fois), Seignelay, Sormery et Mont-Saint-Sulpice (5 fois chacune). Le prêt du matériel est réalisé à titre gracieux ; ce n'est que s'il y a dégradation importante du matériel qu'une contribution peut être demandée aux communes.



INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DROIT DES SOLS - ADS

Depuis 2018, l'instruction des autorisations des droits des sols (permis de construire, d'aménager, de démolir notamment) est réalisée par la ville de Monéteau pour les communes de Beaumont, Bellechaume, Champlost, Chemilly/Yonne, Esonn, Mont-Saint-Sulpice et Seignelay. Courant 2019, les communes de Héry et de Percey ont fait état d'une demande plus conséquente de prestation. La commune de Monéteau ne pouvant assumer des prestations supplémentaires, la Communauté de communes s'est tournée vers les services de la ville de Saint-Florentin. À cette occasion, une estimation des besoins en moyens a été réalisée au cas où la Communauté devrait réintégrer l'instruction pour toutes les communes : ce serait plus de 2 équivalents temps plein qui seraient nécessaires pour assurer cette mission.

PERSPECTIVE 2020

En matière de matériel mis à disposition des communes, l'usage massif des équipements communautaires conjugué à des chevauchements des dates de manifestations devrait inciter la Communauté de communes à se doter d'une nouvelle scène mobile en 2020.

En terme d'instruction des autorisations des droit des sols (ADS), l'année 2020 sera celle de l'expérimentation du nouveau dispositif avec la ville de Saint-Florentin. La gestion liée à l'exercice de cette compétence reste cependant encore évolutive dans les années à venir.

Par ailleurs, pour ce qui est des fonds de concours, avec la fin de l'année 2019, s'est achevée la première programmation triennale. En 2020, une nouvelle programmation va débuter pour une période de 3 ans sur les mêmes bases que sur la période 2017-2019.





FOND DE CONCOURS

Depuis 2017, est mis en place un fond de concours destiné aux communes afin de les accompagner dans leur projet d'investissement. L'enveloppe d'aide maximale par commune et le taux d'effort communautaire est inversement proportionnel à la taille et aux capacités financières des communes. Sur la première période triennale 2017-2019 du dispositif, ce sont 33 programmes d'investissement qui ont été accompagnés, représentant plus de 1,75 M€ HT d'investissement public au service de la population.

Communes	Type d'investissement	Coût total Hors Taxes	Taux d'intervention	Montant fond de concours	Date décision
Beaumont	Réaménagement de la traversée du bourg	39 532,08 €	40 %	8 000,00 € *	31/01/19
Bellechaume	Travaux voirie et accessibilité à l'intérieur du cimetière	19 191,49 €	50 %	9 000,00 € *	21/09/17
Beugnon	Travaux accessibilité salle de classe en salle du conseil municipal et espace culturel + voirie	49 875,00 €	60 %	10 000,00 € *	21/09/17
Butteaux	Réhabilitation logement communal	29 737,84 €	50 %	9 000,00 € *	16/05/19
Chailley	Achat équipements urbains et accueil touristique	7 010,00 €	25 %	1 752,50 € *	14/12/17
	Réfection secrétariat mairie	32 032,00 €	25 %	4 247,50 € *	19/12/19
Champlost	Travaux rénovation salle des fêtes	29 661,65 €	30 %	7 000,00 € *	14/12/17
Chemilly/Yonne	Réhabilitation logement communal	36 666,85 €	25 %	6 000,00 € *	28/06/18
Chéu	Réfection parking foyer communal	47 598,27 €	30 %	7 000,00 € *	19/04/18
Esnon	Réfection parking église et mairie + arrêt de bus	23 222,44 €	50 %	9 000,00 € *	28/06/18
Germigny	Rénovation salle culturelle	297 491,00 €	25 %	6 000,00 € *	24/10/19
Hauterive	Travaux accessibilité cimetière	22 407,29 €	50 %	9 000,00 € *	14/12/17
Jaulges	Travaux accessibilité ERP (mairie, école maternelle, salle polyvalente)	16 085,00 €	40 %	5 672,00 € *	14/12/17
	Travaux études chemins, fossés et voirie	10 800,00 €	40 %	2 328,00 € *	27/09/18
Lasson	Travaux église	80 832,23 €	60 %	10 000,00 € *	24/05/18
Mercy	Bordurage rue des Fontaines	13 272,00 €	60 %	7 000,00 € *	23/01/20
	Création citerne incendie	25 895,00 €	60 %	3 000,00 € *	16/05/19

Communes	Type d'investissement	Coût total Hors Taxes	Taux d'intervention	Montant fond de concours	Date décision
Mont-St-Sulpice	Réfection lavoir du vivier	36 095,00 €	30 %	3 850,00 € *	19/12/19
	Réfection toiture et zinguerie porche du cimetière	10 517,00 €	30 %	3 150,00 € *	19/12/19
Neuvy-Sautour	Travaux voirie Réfection cour mairie	29 832,00 €	20 %	5 000,00 € *	21/09/17
Paroy-en-Othe	Remise en état église Travaux rénovation salle polyvalente	32 500,00 €	60 %	10 000,00 € *	21/09/17
Percey	Aménagement place de la Mairie	40 340,00 €	60 %	10 000,00 € *	19/04/18
Seignelay	Rénovation piscine	573 037,00 €	10 %	4 000,00 € *	27/09/18
Sormery	Aménagement cuisine professionnelle	20 989,15 €	40 %	8 000,00 € *	31/01/19
Soumaintrain	Installation compteur forain	6 397,74 €	60 %	3 838,00 € *	16/11/18
	Assainissement fluvial Grande Rue	11 689,00 €	60 %	6 162,00 € *	19/09/19
Turny	Travaux réaménagement parc salle des fêtes	29 667,16 €	30 %	7 000,00 € *	24/10/19
Venizy	Aménagement et création local pompiers CPI	17 564,00 €	20 %	3 513,00 € *	16/11/18
	Réaménagement de la bibliothèque	25 956,10 €	20 %	1 487,00 € *	28/03/19
Vergigny	Création hall salle des fêtes (Bouilly)	26 200,00 €	10 %	2 620,00 € *	31/01/19
	Fourniture et pose volets + ravalement bâtiments communaux	27 807,00 €	10 %	1 380,00 € *	19/12/19
Villiers-Vineux	Couverture lavoir Reprise de la noue de l'église - Accessibilité	23 237,77 €	60 %	10 000,00 € *	24/05/18
Total				198 000,00 €	

* plafond d'aide

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Construire une politique d'avenir
en mobilisant les acteurs du territoire



ESPACES D'ACTIVITÉS

Offrir des disponibilités foncières aux entreprises

ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Si l'année 2018 a été caractérisée par le transfert de propriété des ZAE, l'année 2019 a été consacrée à la cession de terrains à des entreprises. Ainsi :

- ♦ deux parcelles ont été cédées à la société Charlatte Manutention sur la zone d'activité Pilate à Briennon/Armançon, soit 5 615 m² à 10 € HT le m²,
- ♦ une parcelle a été acquise par la société CAMPOS sur la zone d'activité des Têtes d'Or à Saint-Florentin, soit 2 290 m² à 10 € HT le m²,
- ♦ une parcelle a été cédée à la société P'tit Flo sur la zone d'activité des Têtes d'Or à Saint-Florentin, soit 1 495 m² à 10 € HT le m².

ESPACE D'ACTIVITÉS FOSSÉ CAILLOUX

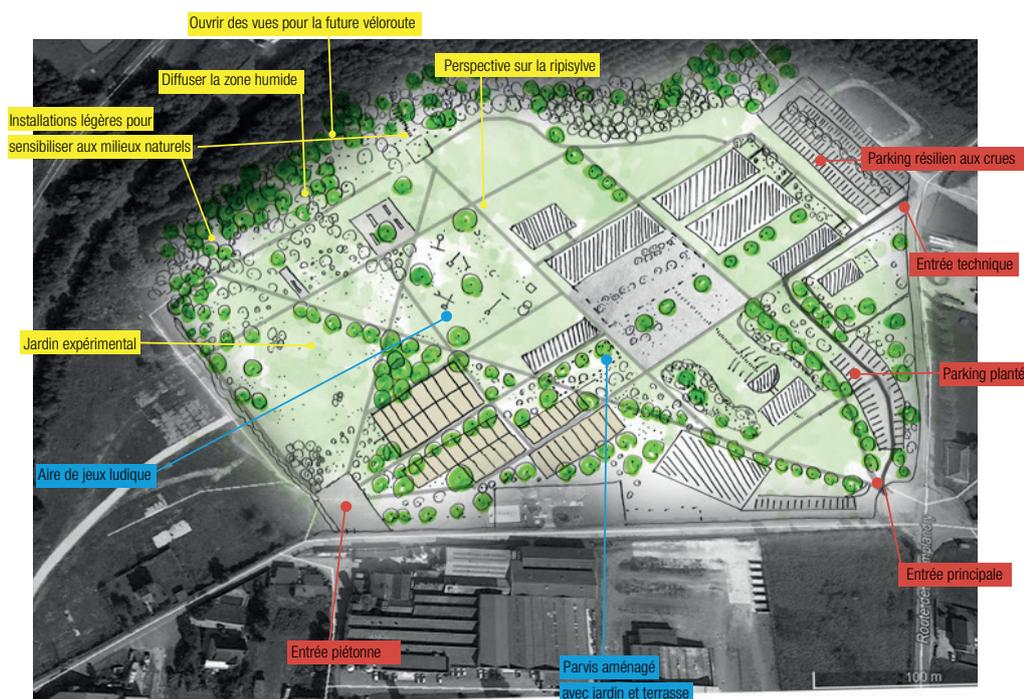
La Communauté de communes Serein et Armance est propriétaire de l'ancien camp militaire dit *Fossé Cailloux*. Ce site de 14 hectares proche du centre urbain de Saint-Florentin offre de multiples opportunités d'usage et de développement. La

Communauté de communes a confié une mission de préfiguration des usages et aménagement du site en tenant compte de ses contraintes et atouts au CAUE de l'Yonne.

Ce travail a permis d'arrêter un principe d'aménagement reposant sur :

- ♦ un espace à caractère sportif permanent incluant le boulodrome et des terrains extérieurs adjacents,
- ♦ des espaces dédiés à l'accueil d'activité économique,
- ♦ un espace associatif,
- ♦ des espaces bâtis destinés à abriter des activités temporaires à caractère culturel, sportif et de loisirs,
- ♦ un forum central pour accueillir des manifestations extérieures (y compris sous chapiteau),
- ♦ un espace de découverte de la biodiversité le long de la rivière Armance incluant un cheminement piétonnier en lien avec le centre urbain de Saint-Florentin et la vélo-voie à venir entre Troyes et Saint-Florentin.

Le programme d'aménagement s'étalera sur les six prochaines années.



Orientations d'aménagement © CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de l'Yonne

ANIMATION DU TERRITOIRE

Mettre les entreprises au coeur de nos préoccupations

RECRUTEMENT

Conscient de la nécessité de bâtir une politique d'attractivité pour notre territoire et d'accompagner les entreprises dans leur développement, la Communauté de communes a recruté une chargée de mission au printemps 2019.

Ses principales missions :

- ♦ accompagner les entreprises dans leurs projets de développement (aide au montage de dossier de demande de subvention, mise en relation avec les institutions compétentes) et faciliter globalement les projets des entreprises,
- ♦ participer à l'animation économique du territoire avec les réseaux d'entreprises et organiser des événements permettant le rapprochement des entreprises,
- ♦ promouvoir le territoire communautaire et son offre en matière d'espace d'activités économiques.

OFFRE ÉCONOMIQUE TERRITORIALE

L'année 2019 a surtout été axée sur l'identification et la promotion de l'offre territoriale en matière de parcelles commercialisables et d'immobilier d'entreprise disponible.

Le recensement réalisé a permis d'établir des fiches commerciales pour les biens disponibles (mises en lignes sur les réseaux sociaux et le site de la CCSA) mais également d'être présent au SIMI (salon de l'immobilier d'entreprise) fin 2019.

Un contact a été pris avec des commercialisateurs nationaux d'espaces d'activités pour qu'ils intègrent notre territoire dans leur offre destinée aux investisseurs.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES

Aide à l'immobilier d'entreprises

La Communauté de communes est compétente en la matière. À ce titre, elle est l'interlocutrice prioritaire des porteurs de projets désirant investir dans l'immobilier.

En 2019, en sus de l'accompagnement technique lié au montage des demandes, la Communauté de

communes a participé au financement des projets suivants :

- ♦ JAULGELEC (Saint-Florentin) : 2 000 € de subvention communautaire permettant de mobiliser près de 100 000 € de subvention régionale complémentaire.
- ♦ LE P'TIT FLO (Saint-Florentin) : 2 000 € de subvention communautaire permettant de mobiliser près de 90 000 € de subvention régionale complémentaire.
- ♦ LA PETITE COIGNEE (Seignelay) : 2 000 € de subvention communautaire permettant de mobiliser près de 100 000 € de subvention régionale complémentaire.
- ♦ MAISON MARC (Chemilly/Yonne) : 2 000 € de subvention communautaire permettant de mobiliser près de 117 000 € de subvention européenne complémentaire.

Ce sont près de 2,3 millions d'euros d'investissement accompagnés par la Communauté de communes.

Positiv'emploi

Consciente que le bassin d'emploi mobilisable est un atout, voire le plus important des points d'attractivité des territoires, la Communauté de communes s'est associée à la Chambre de Commerce et d'Industrie dans le cadre de l'outil Positiv'emploi, une plateforme en ligne qui :

- ♦ collecte les offres d'emplois, alternance et stages,
- ♦ permet aux entreprises de disposer d'un espace personnel et de suivre les offres déposées et les candidatures reçues avec un accès à la CV thèque,
- ♦ et offre aux candidats un espace personnel avec création d'un CV en ligne, suivi des offres et de candidature.

Positiv'emploi est construit sur la base du réseau "Meteojob" (1,58 millions de visiteurs par mois en 2017). Cet outil est mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre le service public de l'emploi ainsi que les principaux acteurs de l'emploi (Mission Locale, PLIE, Pôle Emploi, ...).

TOURISME

Faire du territoire un espace d'exception

CHANGEMENT DE STATUT POUR L'OFFICE TOURISME

La Communauté de communes Serein et Armance est compétente en matière d'animation touristique. À ce titre, depuis 2017, notre établissement accorde une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Serein et Armance pour mener diverses actions d'information et de promotion touristique du territoire communautaire.

93% du budget annuel de l'office sont financés par la subvention de la Communauté de communes. La présidence de l'office n'est pas assurée par le principal financeur de l'organisme. À cela s'ajoute le fait que les prestations pourraient être réalisées par un prestataire privé extérieur.

Dès lors, il a été décidé de créer une nouvelle structure porteuse de l'Office de Tourisme sous la forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC). Cet outil permet :

- ♦ une gouvernance renforcée de l'outil par des élus communautaires,
- ♦ une complémentarité d'action entre le nouvel Office de Tourisme et la CCSA,
- ♦ une sécurisation juridique des relations entre les deux structures,

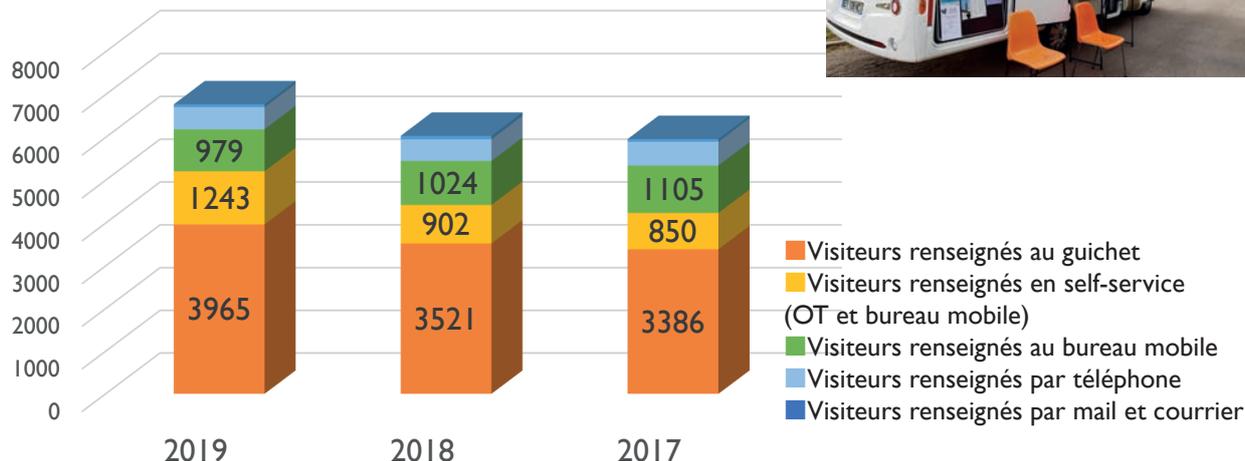
- ♦ le maintien d'activités de prestations commerciales,
- ♦ la préservation des contrats de travail des actuels membres de l'office,
- ♦ un recentrage de l'équipe sur l'animation touristique, la structuration de l'offre territoriale touristique et le rayonnement de notre territoire par une mutualisation des services supports (finances, ressources humaines, secrétariat des assemblées et direction fonctionnelle).

Le nouvel Office de Tourisme verra le jour au 1er janvier 2020.

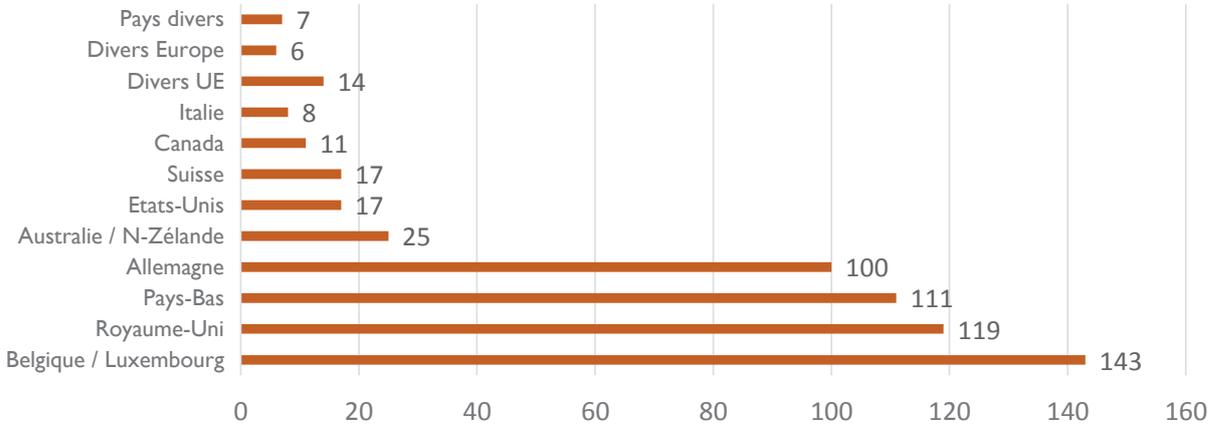


BILAN TOURISTIQUE

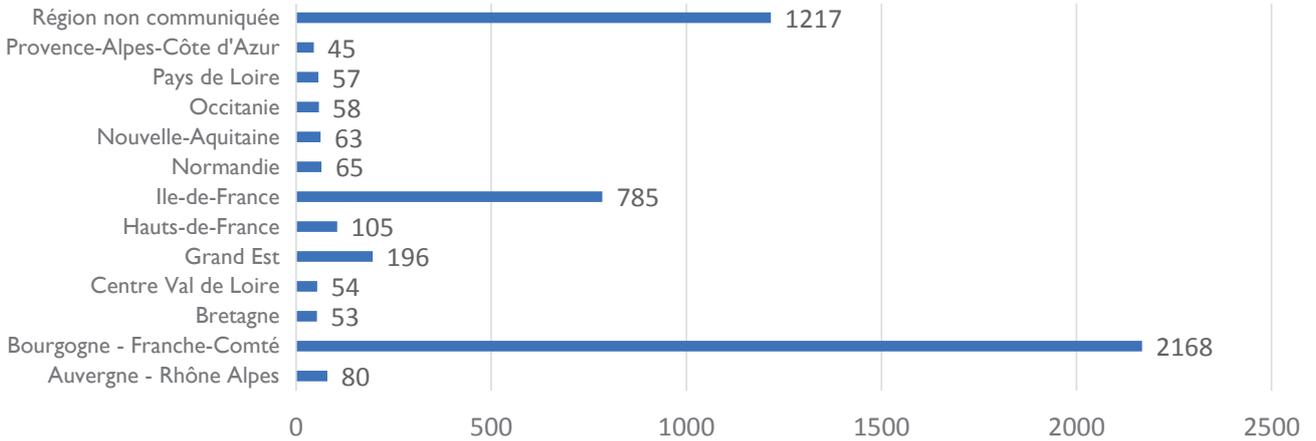
Évolution de la fréquentation



Provenance de la clientèle étrangère renseignée

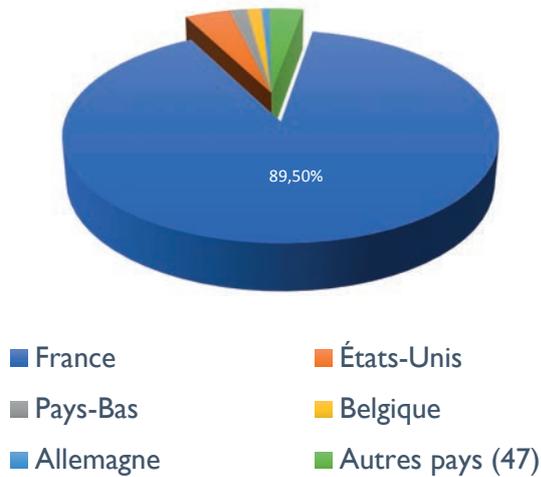


Provenance de la clientèle française renseignée



Fréquentation du site www.serein-armance.fr

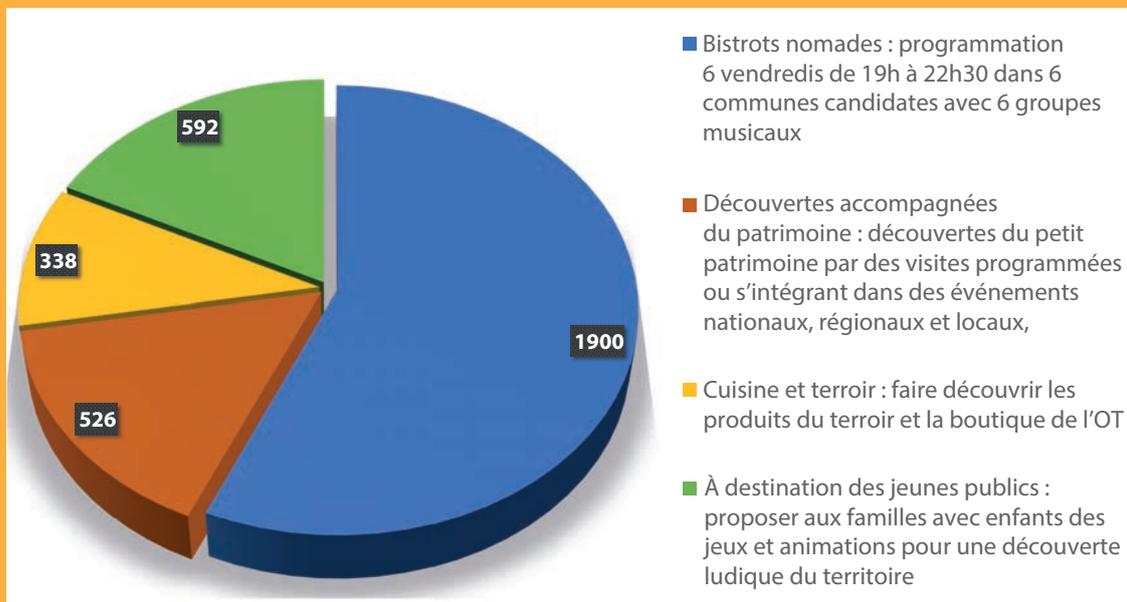
12102 Sessions (11055 visiteurs)





ANIMATIONS TOURISTIQUES

Fréquentation des animations touristiques



ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES

Vélo-voie Troyes / Saint-Florentin

Le projet de vélo-voie s'inscrit dans la perspective de relier l'agglomération troyenne avec le canal de Bourgogne. Cela permettra l'interconnexion entre les vélos-voies de l'Aube reliant notamment les lacs de la Forêt d'Orient et les voies situées le long des canaux de Bourgogne... se raccordant notamment sur l'Euro Vélo 6 reliant l'Atlantique à la Mer Noire via le canal du Nivernais et la Loire.

Le potentiel de développement touristique attaché à ce programme est important. C'est pourquoi les trois intercommunalités concernées se sont engagées dans la démarche. Le coût prévisionnel actuel est de 6 millions € HT dont 1,4 millions pour la Communauté de communes Serein et Armance. Plusieurs points restent à expertiser, notamment l'état des ouvrages SNCF.

L'année 2019 a été surtout consacrée au lancement de l'étude liée à la fermeture de la voie ferrée et à son transfert. Cette démarche qui va s'étaler sur deux ans, permettra par la suite d'engager les différentes études nécessaires avant le démarrage des travaux à partir de 2024.

Port de Saint-Florentin

Depuis 2015, dans le cadre d'une délégation de service public, la Communauté de communes en assure la gestion. Cet équipement, basé sur le canal de Bourgogne, est constitué d'un port de plaisance et d'une halte technique. Il offre ainsi 76 emplacements à quai ainsi que sur les pontons.

Sur l'année 2019, le port a été occupé à 89 % en moyenne grâce à l'activité d'hivernage. Cependant, durant l'année 2019, le port a été confronté à deux événements majeurs : la prolifération des algues et autres végétaux dans le canal de Bourgogne qui a limité la circulation des bateaux au printemps... et surtout la fermeture de la navigation à la fin du mois de

juillet 2019, l'établissement gestionnaire, Voies Navigables de France, n'étant plus en mesure de maintenir la ligne d'eau. La navigation n'a pu reprendre qu'en convois et sur quelques dates. Les revenus liés à la navigation de passage ont donc été très sensiblement réduits.

Concernant l'aménagement autour du port, l'année 2019 a été caractérisée par une baisse sensible du niveau d'investissement cantonné à quelques travaux de modernisation de la capitainerie et au déploiement de bornes électriques sur le quai d'honneur.

En revanche, a été engagé un vaste programme de mise en place de bornes électriques le long du quai situé en face du quai d'honneur, afin d'y accueillir dans de bonnes conditions des péniches-hôtels et autres grands bateaux.

Circuits de randonnée



Aux deux parcours balisés mis en place sur les communes de Bellechaume et Champlost, s'ajoute l'itinéraire "Vélo et Fromages, l'Yonne sur un plateau", le long du canal de Bourgogne. Co-réalisé avec Yonne Tourisme, il s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets "Au tour des fromages" de l'Assemblée des Départements de France.



PERSPECTIVE 2020

Au titre de l'animation touristique, l'année 2020 sera celle du démarrage du nouvel Office de Tourisme Serein et Armance. Ce nouvel outil devra définir son programme d'actions pour les années à venir en collaboration avec les professionnels du secteur.

Concernant les équipements touristiques, la dynamique autour de l'ouverture de nouveaux sentiers de randonnées devrait se poursuivre.

Il sera également nécessaire de se pencher sur les conditions de leur entretien, que ce soit le fauchage ou les réparations des dégradations.

Enfin, il est à craindre que l'évolution des conditions climatiques ne génère de façon récurrente des dysfonctionnements sur le canal de Bourgogne.

Si ce phénomène devait perdurer, la renommée du port pourrait en être affectée, réduisant ainsi son attractivité pour les plaisanciers, et pénalisant les professionnels du chantier fluvial.

ENVIRONNEMENT

Répondre aux enjeux de protection des ressources de notre territoire pour les générations futures



DÉCHETS

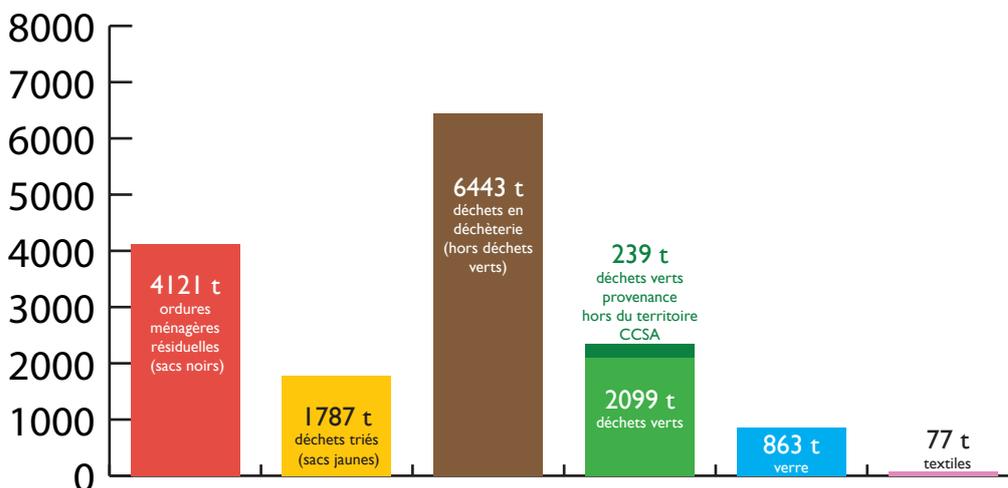
Un défi à relever collectivement

FONCTIONNEMENT DU SERVICE

15 390 tonnes



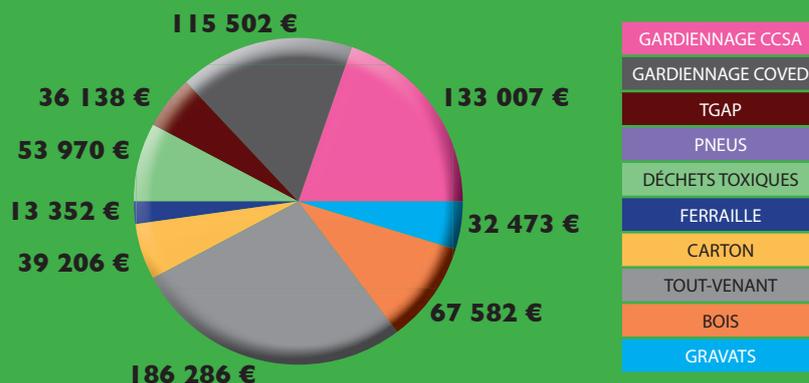
Quantité de déchets ménagers et assimilés éliminés en 2019 soit 633 kg/hab/an tous déchets confondus.



Sur ces 15 390 tonnes :

- ♦ 4 592 tonnes sont intégrées dans des filières de recyclage/réutilisation
- ♦ 8 560 tonnes vont à l'enfouissement (qui inclut une valorisation par production de biogaz)
- ♦ 2 100 tonnes sont compostées (déchets végétaux)
- ♦ 108 tonnes sont incinérées (déchets dangereux)

COÛT LIÉ À LA GESTION DES DÉCHÈTERIES



TRAITEMENT ET VALORISATION

DÉCHETS		TRAITEMENT	ENTREPRISES
Tout-venant / Gravats	Coved 	Valorisation énergétique - Enfouissement	ISDND Duchy Frévaux (89)
Cartons	Coved 	Valorisation matière - Usine de recyclage	Emyn leider (75)
Bois			Brienon Recyclage (89)
DEEE			Remondis (10)/Cornec (77)
Ferraille			Odelot Recyclage (89)
Déchets verts	Coved et Vert Compost (89) 	Valorisation organique	Compostière de l'Aube (10) Vert Compost (89)
Mobilier	Bourgogne Recyclage 	Valorisation matière et énergétique - Enfouissement	Operenvi (89)
Pneus	Aliapur/Coved 	Valorisation matière	Filière agréée ALIAPUR
Textiles	Eco TLC* 	Valorisation matière	Filière agréée Eco TLC
Déchets toxiques + huile de vidange	Triadis (91) EDIB (21) 	Valorisation matière - Traitement chimique - Enfouissement	Edib (21) Triadis (91)
Autres déchets, piles, lampes, cartouches imprimantes, radiographies	Éco-organismes 	Valorisation matière - Traitements divers	
Sacs noirs	Coved 	Valorisation énergétique - Enfouissement	ISDND Duchy Frévaux (89)
Sacs jaunes	Services CCSA 	Tri Coved (89)	Usines de recyclage
Verre	Société Gachon (21) 		Solover (71)
Textiles	Le Relais 	Valorisation matière - Revente - Export	

*éco-organisme du textile, du linge et de la chaussure)



ACTIONS DE PRÉVENTION

Actions du SDCY

→ Compostage à l'Espace Famille de Saint-Florentin.

- ♦ Création d'un site de compostage dans l'établissement (bacs de la CCSA).

En conclusion : intérêt global de l'établissement pour la prévention.

→ Animation scolaire à l'école de Champlost.

- ♦ "Du champ à l'assiette" : animation sur le gaspillage alimentaire réalisée en classe de CMI.
- ♦ Une autre sur la prévention, programmée en février.

→ Suivi et progression des sites de compostage aux collèges de Briennon/Armançon et Saint-Florentin.

- ♦ Mise en place de la récupération des restes de fruits en salle pour une valorisation en compostage

En conclusion : efforts à poursuivre sur le suivi.

Les actions complémentaires de la CCSA

→ Surveillance de la qualité du tri

- ♦ Lors du renouvellement des marchés en juin 2018, il avait été convenu que la société Coved devait réaliser des tests de caractérisation sur les ordures ménagères. Fin décembre 2019, c'est le cabinet Awiplan (10200) qu'elle a retenu pour effectuer cette prestation.
- ♦ Dans une logique du renforcement du tri, le 13 juin 2019, les élus de la Communauté de communes ont visité Coved Environnement, centre de tri des déchets recyclables, basé route d'Esnon à Ormoy.

→ Sensibilisation des plus jeunes

Du 4 au 18 juin 2019, 13 classes de CMI-CM2 (environ 300 élèves), ont visité le CSDU à Frévaux. Ils ont également bénéficié d'une sensibilisation sur le tri, réalisée par la société Coved.



PERSPECTIVE 2020

La gestion des déchets nécessite une remise en question récurrente de nos pratiques car notre action s'articule d'une part dans la réduction du volume de déchets produits, et d'autre part dans leur valorisation.

Dans cet esprit, avec l'augmentation importante à venir de la taxe générale sur les activités polluantes et un prix de rachat des déchets triés en baisse, il sera nécessaire d'être encore plus rigoureux sur la gestion de cette compétence.

Ceci passera, à la fois, par une recherche continue d'économie et une meilleure valorisation de nos déchets, mais également par un effort renforcé de nos concitoyens.

Ceci d'autant plus, qu'à partir du 31 décembre 2023, nous devrons trier et valoriser les bio déchets à la source.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Préserver la ressource en eau et lutter contre les pollutions

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'année 2019 a été celle de la reprise en gestion directe de l'ensemble du territoire communautaire. En effet, avant juin 2019, la gestion du SPANC du secteur Seignelay - Briennon/A était assurée par le syndicat mixte de la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre. La Communauté a ainsi repris en régie directe les opérations suivantes :

- ♦ Diagnostic initial de l'existant et contrôle de bon fonctionnement et d'entretien des installations
- ♦ Diagnostic lors de mutation et contrôle de conception et d'exécution pour les rénovations ou la construction de nouvelles installations.

Pour réaliser ces opérations, la CCSA a confié le suivi technique à un prestataire qui s'est révélé défaillant à l'automne 2019. Ainsi, seules les opérations de diagnostic lors des mutations foncières ou de la mise en place de nouvelles installations ont pu être réalisées.

En parallèle, les opérations de travaux d'installation individuelles réalisées par la Communauté sur certaines communes du florentinois ont été achevées.

Enfin, comme il avait été envisagé, l'Agence de l'Eau Seine Normandie ne finance quasiment plus les opérations liées à l'assainissement non collectif.



LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Prévenir plutôt que guérir

La Communauté de communes a confié à des syndicats le soin de mettre en œuvre cette compétence. Pour mémoire, elle est membre des syndicats mixte du bassin de l'Armançon, du Serein et de Yonne médian. Si sur le premier, des démarches étaient déjà menées, l'année 2019 a été la période où le syndicat du bassin du Serein a déployé sa stratégie tandis que le syndicat Yonne Médian s'agrandissait en nombre d'intercommunalités couvertes et se structurait en personnel.

Concernant le projet de l'ensemble foncier autour des sablières de Jaulges, l'opération de rachat du site n'a pas abouti, un opérateur du secteur privé ayant fait, malgré une rencontre avec les vendeurs, une proposition plus élevée que l'estimation des services fiscaux. Le projet n'est cependant pas abandonné.

PERSPECTIVE 2020

En matière de SPANC, la défaillance de l'opérateur technique en fin d'année va obliger la Communauté à relancer une consultation pour un nouveau prestataire. Il aura notamment pour tâche de réaliser les diagnostics initiaux des installations sur les communes du secteur Seignelay-Briennon/Armançon, la Fédération des Eaux de Puisaye Forterre ne réalisant des diagnostics qu'au cas par cas (le plus souvent lors de mutation foncière).

Pour ce qui concerne les espaces naturels, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon s'est engagé en partenariat avec la CCSA, à aménager et valoriser le fond de l'ancien camp militaire de Fossé Cailloux pour en créer un espace de randonnée et de découverte de la biodiversité, tout en luttant contre les risques d'inondation de la rivière Armanche. Jumelé avec la politique de développement des sentiers de randonnée, ce programme s'inscrit plus globalement dans une stratégie de valorisation des sites naturels encore en construction.

SERVICES À LA POPULATION

Un établissement au service de
l'épanouissement de ses habitants





ÉCOLE DE MUSIQUE

Développer la richesse culturelle



LES MISSIONS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

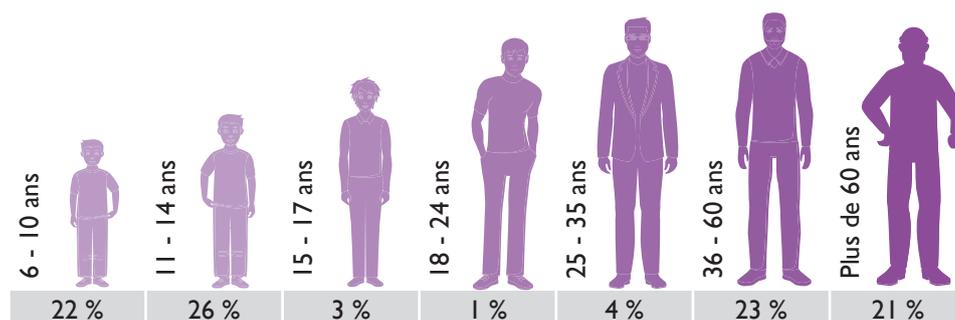
L'école de musique exerce une grande variété de missions relevant à la fois de l'enseignement et de la diffusion de la culture sur le territoire communautaire. Elle met en avant les volontés de politiques culturelles en matière de développement des pratiques amateurs et de l'éducation artistique. En matière d'enseignement, elle se met à la disposition du plus grand nombre en proposant à chaque habitant de son territoire une initiation à l'art, que ce soit par une pratique assidue, par une découverte ou par un lien plus ponctuel. Ainsi :

- ♦ tous les publics, dès 6 ans et sans limite d'âge, sont autorisés à participer aux cours et projets de l'école,
- ♦ les horaires sont adaptés le plus possible aux emplois du temps des parents,
- ♦ les heures sont regroupées sur les mêmes journées pour les familles avec plusieurs enfants,
- ♦ l'école est peu onéreuse et non discriminante,
- ♦ les élèves peuvent suivre un cursus de type diplômant ou participer de manière ponctuelle à des ensembles pour simplement pratiquer avec d'autres musiciens.

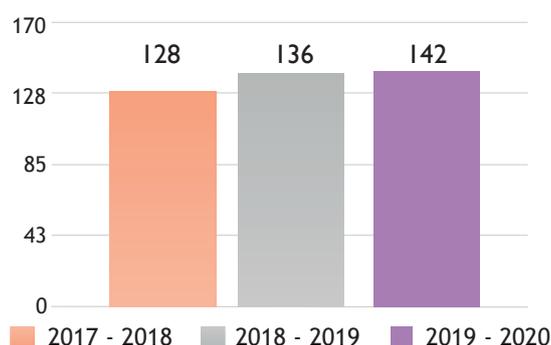
Dans le domaine de la diffusion, elle contribue au développement de la cohésion territoriale :

- ♦ En se déplaçant sur tout le territoire.
- ♦ En travaillant avec les établissements scolaires.
- ♦ En s'associant aux structures associatives.

RÉPARTITION DES ÉLÈVES



ÉVOLUTION DES INSCRIPTIONS



AUDITIONS ET CONCERTS EN 2019

Si chaque audition est pour l'élève un objectif dans son travail d'instrument, c'est aussi une échéance qui met un peu de pression positive et lui donne un but à atteindre. En dehors des ateliers, tout au long de l'année, l'école de musique intervient sur divers événements qui la font sortir du périmètre de son territoire.



D'autres interventions...

- ♦ 1^{er} avril - Prestation Orchestre à l'école Pommier Janson à Saint-Florentin
- ♦ 20 mars - Rock & Jazz au Silex à Auxerre
- ♦ 25 mai - Concert de l'Harmonie de Saint-Florentin
- ♦ 22 mai - Musiciens en herbes au Skenet'eau à Monéteau
- ♦ 20 juin - Percuss'Yonne à Chablis
- ♦ 2 juillet - Percuss'Yonne au Skenet'eau à Monéteau
- ♦ 11 juillet - Festival en Othe à Saint-Florentin
- ♦ 19 décembre - Prestation commune avec les écoles de Joigny et Migennes

NOUVELLE ÉCOLE À VENIZY

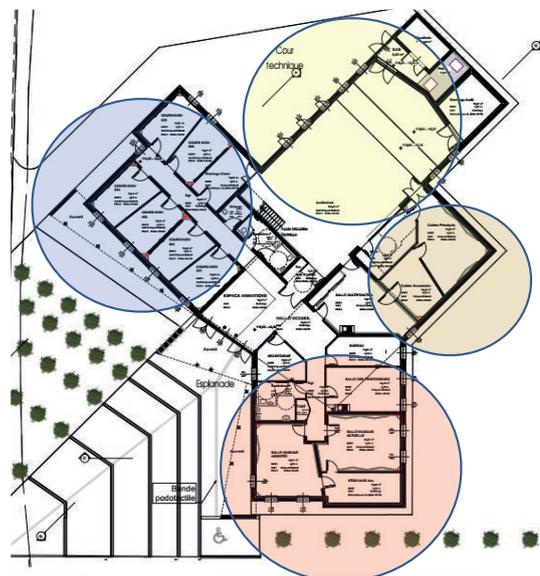
Lancé en 2018, le projet de construction de la nouvelle école de musique s'est concrétisé en 2019, avec en octobre, le début des travaux de terrassement. Les premières infrastructures ont vu le jour en fin d'année 2019.

Ce programme vise à pérenniser la dynamique acquise autour des points forts de l'école, à poursuivre le développement de la pratique instrumentale ou vocale et à renforcer l'intégration de l'école dans la dynamique territoriale.

Le projet repose sur 4 grandes composantes :

- ♦ une aile **musique classique**,
- ♦ une aile **musique actuelle et musique assistée par ordinateur**
- ♦ un **auditorium** pouvant accueillir plus de 100 personnes
- ♦ un **studio d'enregistrement** avec 2 cabines.

Coût total : 1 300 000 € HT





SOUTIEN AUX ANIMATIONS CULTURELLES

Accompagner les acteurs du développement culturel

CE QUI A ÉTÉ FAIT

En 2019, la Communauté de communes a soutenu financièrement des associations œuvrant dans la cadre de l'animation culturelle.



ANIMATIONS 2019

Les Après-midi de Saint-Flo

> Fête du livre

> 720 €

Troupe du Caribou

> Pièce de théâtre dans les communes

> 500 €

Association du Théâtre Perché

> Programmation de saison théâtrale

> 1 000 €

Ensemble vocal de Saint-Florentin

> "Don Juan ou la liberté d'être"

> 1 000 €

Festival en Othe

> Festi'Coccinelle

> 3 000 €

SPORT

Favoriser la pratique et l'excellence sportive

ÉCOLE MULTISPORT (EMS)

Depuis la mise en place de l'école multisport, de nombreux défauts avaient été remarqués :

- ♦ les groupes de petites tailles étaient inadaptés à des pratiques collectives,
- ♦ les lieux de pratique et le matériel n'étaient pas forcément sécurisés et adaptés à la pratique physique,
- ♦ toutes les communes ne pouvaient être couvertes au niveau des pratiques,
- ♦ la responsabilité juridique entière de la Communauté de communes était engagée en cas d'incident pendant la pratique, avec du matériel ou des sites non adaptés,
- ♦ contrairement à ce que demande le Département de l'Yonne (principal moteur et financeur des EMS), il n'y avait pas de lien entre les actions menées au titre de l'EMS et les associations sportives de la CCSA,
- ♦ la Communauté détenait un contrôle limité sur le quotidien du fonctionnement du service bien qu'elle en ait la pleine responsabilité,
- ♦ enfin, on remarquait le manque de mobilisation des acteurs locaux et une absence de logique de parcours vers la pratique sportive en club.

Rentrée de septembre 2019

Pour répondre à la nécessité de pérenniser l'outil, une nouvelle structuration de l'EMS a été mise en place.

Principe

- ♦ Toutes les communes de la CCSA peuvent devenir des lieux de pratique à condition qu'une association loi 1901 existe sur son territoire.
- ♦ Le tissu associatif sert d'appui pour mettre en œuvre l'EMS.

Organisation matérielle

- ♦ La coordination est assurée par un élu aidé par un agent de la CCSA.
- ♦ Toutes les associations qui accueillent des jeunes reçoivent une aide de 40 € par séance.
- ♦ En fin d'année, 30 € sont versés au club qui

enregistre l'inscription d'un jeune issu de l'EMS.

- ♦ Les familles ne payent que 15 €/enfant à l'année.
- ♦ Les parents doivent amener les jeunes sur le lieu de pratique.

Planning

- ♦ Choix de cinq activités parmi le panel proposé pour l'année.
- ♦ Interdiction de pratiquer plus de deux cycles sur la même activité.
- ♦ Les activités débutent le 9 septembre et s'arrêtent le 20 juin.
- ♦ Le calendrier change à chaque cycle ainsi que le lieu de pratique.

Incidences

- ♦ Les parents sont certains que les installations et le matériel utilisés sont sécurisés et adéquats pour la pratique de l'activité physique choisie.
- ♦ La relation entre les associations sportives et l'EMS est assurée.
- ♦ Facteur d'intégration vers le mouvement sportif, les éducateurs ont intérêt à "vendre" les activités au sein de l'EMS.
- ♦ Toutes les communes peuvent être concernées.

À la rentrée 2019, 63 élèves étaient inscrits à l'EMS.



SOUTIEN À L'ÉVÉNEMENTIEL ET À LA PRATIQUE SPORTIVE

En 2019, la Communauté de communes a accompagné six structures dans le cadre de sa politique en faveur de la pratique sportive et de l'événementiel associé.

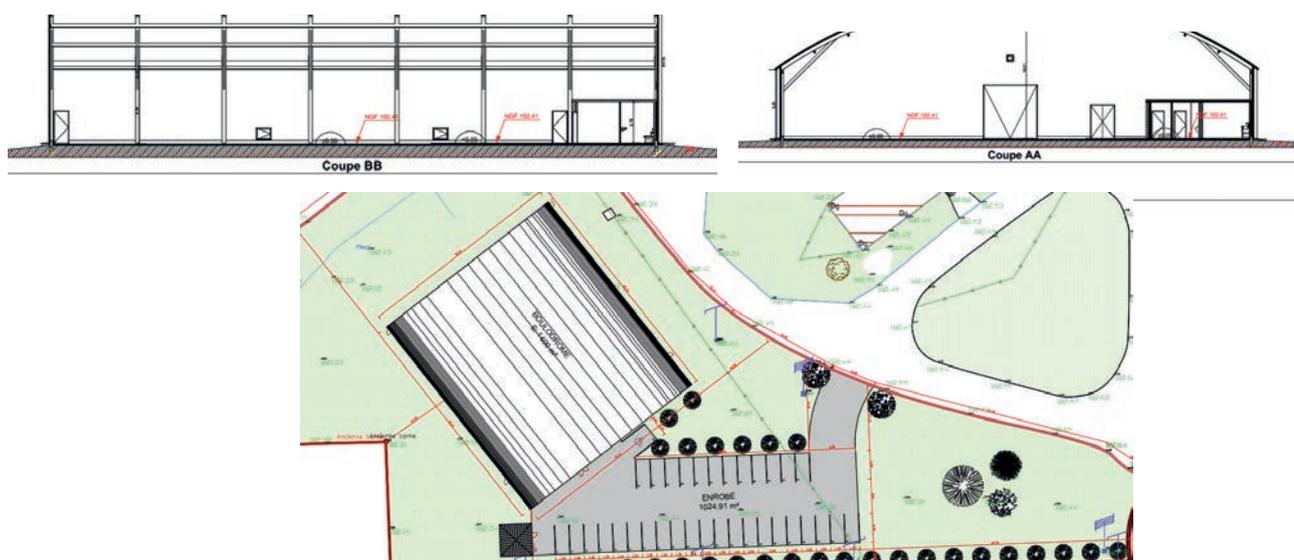
<p>Amicale des sapeurs-pompiers de Chailley</p> <p>> Organisation du Trail de la Forêt d'Othe 2019</p> <p>> 1 000 €</p>	<p>Association sportive Héry</p> <p>> Projet global de la session basket</p> <p>> 2 000 €</p>
<p>Amicale des sapeurs-pompiers de Champlost</p> <p>> Organisation du Vetathlon - 23 juin 2019</p> <p>> 1 000 €</p>	<p>AS Héry vélo pour tous</p> <p>> Rachat d'un challenge dans le cadre du Rallye du miel</p> <p>> 300 €</p>
<p>Motoclub de Briennon/A</p> <p>> Championnat de France Supercross de l'Yonne</p> <p>> 2 000 €</p>	<p>Sentinelles tir à l'arc</p> <p>> Championnat de France D2</p> <p>> 2 000 €</p>

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Boulodrome communautaire

L'année 2019 a été celle de l'opération de construction du boulodrome communautaire sur l'espace d'activités de Fossé Cailloux. Initié à l'automne 2018, ce programme vise à :

- ♦ pérenniser la dynamique acquise par le club *La pétanque de l'Europe* tant dans son fonctionnement interne que dans l'organisation de compétitions,
- ♦ poursuivre le développement de la pratique sur l'ensemble du territoire,
- ♦ renforcer l'intégration du site dans la dynamique régionale.



Les travaux du boulodrome ont démarré en juin 2019 pour s'achever en novembre de la même année. Le bâtiment a été remis à l'association en décembre et la première compétition a eu lieu à la fin du même mois. **Le coût global de cette opération s'est élevé à 618 670 € avec 270 000 € de subventions (Région : 20 000 € - Département : 50 000 € - État : 200 000 €).**

Centre Aquatique communautaire

À l'automne 2018, la Communauté de communes a lancé une étude de faisabilité destinée à définir les besoins de notre territoire en matière d'équipement aquatique eu égard à notre faible équipement, c'est-à-dire :

- ♦ une piscine Tournesol couverte de petite capacité et âgée de plus de 50 ans à Saint Florentin,
- ♦ une piscine à l'air libre située à Seignelay et soumise aux aléas climatiques et à la saisonnalité.

Sur la base de cette étude de faisabilité, le conseil communautaire de février 2019 a lancé la procédure visant, d'une part à définir le programme de travaux correspondant et d'autre part, à se doter d'une équipe de maîtrise d'œuvre.

Sur la base du programme approuvé en milieu d'année, une consultation sous la forme d'un concours de maîtrise d'œuvre a été organisée.

En décembre 2019, le conseil communautaire a retenu le projet présenté par le groupement Po&Po (mandataire), Gruet et Général Acoustique.

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 7 320 000 € HT.



ACTION SOCIALE

Une offre de services au quotidien

PORTAGE DE REPAS



À compter du 1er janvier 2019, la Communauté de communes assure en direct la distribution des repas sur l'intégralité de son territoire.

La CCSA met à la disposition des personnes âgées et/ou handicapées de son territoire, un service de portage de repas à domicile. Ce service a pour vocation d'améliorer la vie quotidienne des personnes âgées et/ou handicapées en leur proposant des repas équilibrés et variés.

Ce service est proposé aux personnes âgées de 60 ans et plus. Les personnes handicapées ou accidentées temporaires peuvent également bénéficier de ce service, sous réserve qu'elles fournissent un certificat médical attestant de leur incapacité à se préparer des repas, et cela sans conditions d'âge.

Avec la reprise de la compétence pleine et entière, un nouveau marché de fourniture de repas a été conclu avec la société Elite Restauration.

Les services communautaires ont livré plus de 11 900 repas en 2019..

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES - RAM

Notre établissement gère le relais d'assistantes maternelles (RAM) dont les missions sont les suivantes :

- ♦ organiser un lieu d'information, d'orientation, d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément,
- ♦ contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel à domicile,
- ♦ animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux,
- ♦ participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants.

Jusqu'en août 2019, le RAM dit "Ptit Poucet" était géré par la société Maison Bleue. Depuis le 1er septembre 2019, notre établissement assure directement en régie ce service ;

Désormais dénommé RAM de l'Armançon, ce service dispose de deux antennes, une à Briennon/Armançon (*Les Papillons*) et une à Saint-Florentin (*Ptit Poucet*). Deux personnes œuvrent au sein de cette structure pour assurer le même niveau de prestation partout sur le territoire.

Au 1er octobre, est arrivée une nouvelle animatrice.

Conformément aux objectifs du projet de fonctionnement en cours (2018-2021), les temps d'ouverture des deux relais ont été réajustés afin de les répartir équitablement.



Activité des 2 antennes :	
<i>Les Papillons</i>	<i>P'tit Poucet</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Légère baisse des contacts en fin d'année, consécutive à la diminution du volume horaire d'ouverture. • Poursuite des activités en itinérance et de la professionnalisation des assistantes maternelles dans les mêmes conditions et avec la même fréquentation. • Maintien des niveaux de contacts assistantes maternelles / familles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Consécutivement à l'arrivée de la nouvelle animatrice non formée à la fonction et au droit du travail, nette baisse des contacts assistantes maternelles en fin d'année (reportés sur <i>Les Papillons</i>). • La mutualisation amorcée en 2018 est confirmée et les contacts familles sont réguliers mais toujours plus faibles que sur l'autre antenne.

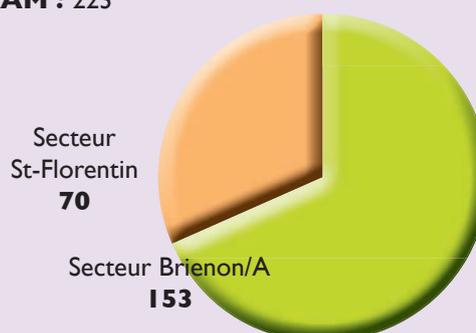
À noter, la diminution du nombre des assistantes maternelles (- 24) sur l'ensemble du territoire, soit presque 15%.

La mission CAF, renforcée pour la formation continue des assistantes maternelles (augmentation de 10% des professionnelles parties en formation continue), a été remplie sur les deux antennes et ce malgré la baisse du nombre global d'assistantes maternelles, avec bonus de 3000€.

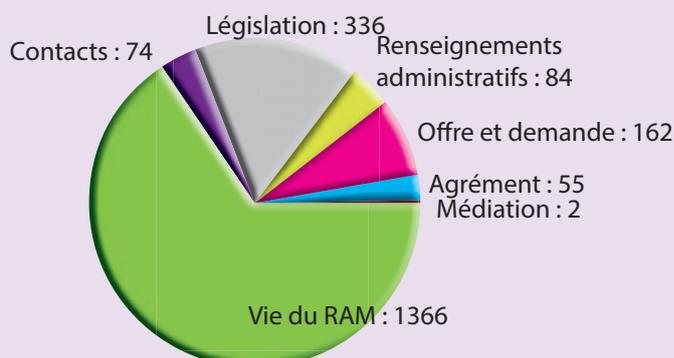
Bilan chiffré du RAM de l'Armançon (Les Papillons + P'tit Poucet)

♦ **Total des contacts** : 1893 (dont 514 d'assistantes maternelles et 300 de familles).

♦ **Personnes ayant contacté le RAM** : 223



♦ **Détail des contacts** : 2079



GENS DU VOYAGE

En juin 2017, pour répondre aux arrivées non contrôlées et non encadrées des gens du voyage, a été mis en place une aire non permanente permettant d'accueillir des grands passages. Depuis lors, le site est occupé ponctuellement (en mai et août essentiellement) par des groupes migrants encadrés par un pasteur. La Communauté de communes équipe le site de toilettes (en location) lors de ces passages officiels.

À ces groupes constitués et déclarés en préfecture, viennent se greffer d'autres membres non sédentaires et non encadrés. L'arrivée de ces groupes depuis 2 ans correspond à l'augmentation de désagréments aux alentours du camp (problèmes sanitaires notamment) et de faits de délinquance et d'incivilités sur le territoire de la commune de Saint-Florentin.

Dans le même esprit, il est très difficile de faire évacuer le site une fois les groupes installés. En effet, il ne s'agit pas d'un domaine public et notre établissement se trouve à subir les mêmes contraintes administratives et judiciaires qu'un particulier qui cherche à faire évacuer un site sans pouvoir forcément bénéficier de l'appui de la force publique.

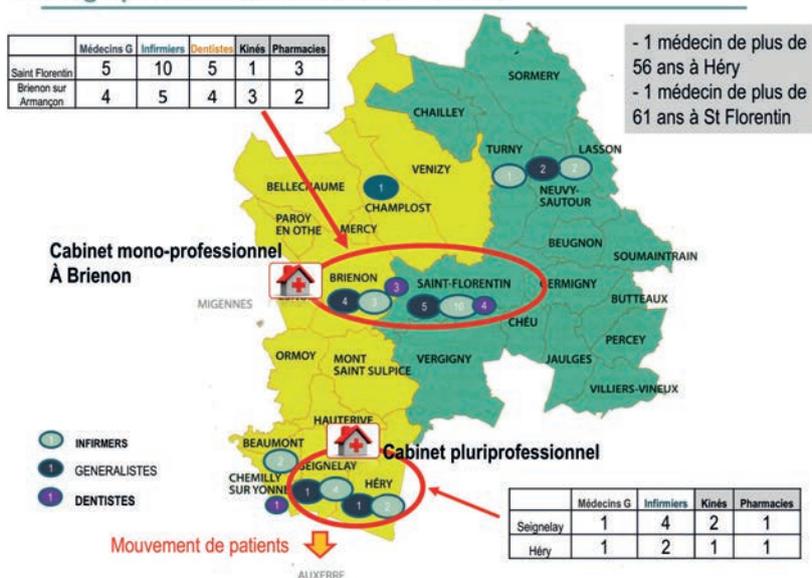
En outre, si notre site reçoit de tels groupes, c'est directement lié au fait que, bien que précisé dans le schéma départemental des gens du voyage, il n'y a pas d'aire de Grand Passage dans l'Auxerrois (à l'instar de ce qui existe sur Sens ou Avallon).

Par délibération en date du 19 décembre 2019, l'aire est désormais fermée et ne fait plus partie du réseau départemental des aires d'accueil départementales.

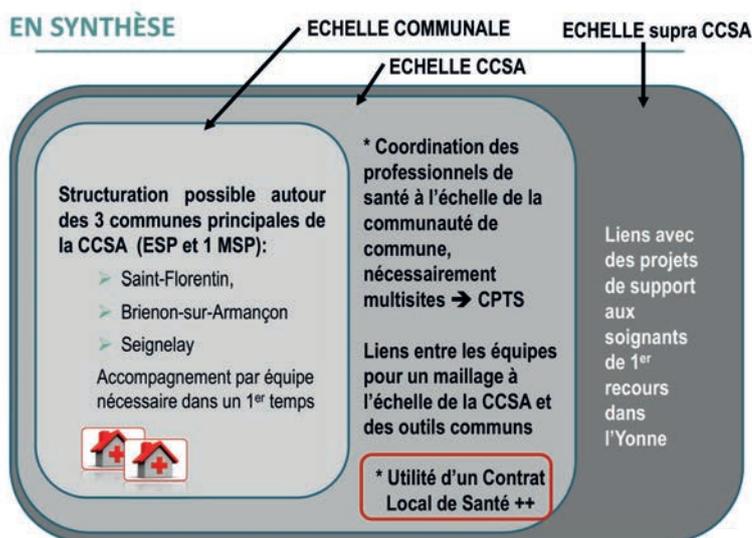
SANTÉ

En février 2019, ont été présentées aux professionnels de santé, les conclusions de l'étude relative à l'offre médicale sur le territoire.

Cartographie 2017 de l'offre de 1^{er} recours



Certains professionnels de Brienon/Armançon ayant pris l'attache de l'exécutif pour indiquer qu'un partenariat existait déjà sur cette commune, les efforts à mener devront être consacrés, dans une première phase, sur les secteurs de Saint-Florentin et de Héry/Seignelay.



PERSPECTIVE 2020

En matière d'action sociale, l'intervention de la Communauté de communes a vocation à se pérenniser. On s'interroge de plus en plus sur la gestion des crèches présentes sur le territoire : pour la plupart, les enfants qui viennent dans ces établissements ne sont pas issus de communes qui prennent en charge les déficits de fonctionnement de tels équipements. Le questionnement lié au transfert de l'intégralité de la compétence petite enfance devra faire l'objet d'une position par la prochaine assemblée communautaire issue des urnes au printemps 2020.

LES MOYENS POUR AGIR

À la recherche de l'optimisation



LES FINANCES

UNE GESTION DYNAMIQUE ET RESPONSABLE

Les rapports financiers 2019 de la CCSA sont tirés de l'analyse du compte administratif, tous budgets. Réalisée chaque année à l'occasion de son vote, cette analyse porte sur l'ensemble des réalisations budgétaires de l'exercice considéré et accompagnées de la présentation d'indicateurs illustrant la situation financière de la collectivité. Les montants sont indiqués en K€ - K = 1000.

L'ANNÉE 2019

FONCTIONNEMENT 2019

DÉPENSES : 6 012 K€

Personnel : 1 262 K€
Dotations, subventions, participations versées : 227 K€
Contrats de prestations de services : 1 826 K€
Entretien des voiries : 425 K€
Charges à caractère général : 825 K€
Intérêts de la dette : 35 K€
Autres dépenses : 431 K€
Dotations aux amortissements : 981 K€

RECETTES : 9 213 K€

Fiscalité : 3 355 K€
Taxes et redevances ordures ménagères : 2 168 K€
Dotations globales de fonctionnement : 382 K€
FC TVA perçu : 46 K€
Produits d'exploitations des services : 632 K€
Subventions et participations reçues : 520 K€
Recettes diverses : 530 K€
Quote part subventions investies : 153 K€
Résultats 2018 reportés : 1 427 K€

RÉSULTAT FONCTIONNEMENT : 3 201 K€

INVESTISSEMENT 2019

DÉPENSES : 5 420 K€

Remboursement du capital des emprunts : 214 K€
Amortissement des subventions : 190 K€
Travaux voirie : 756 K€
Immobilisations incorporelles : 60 K€
Immobilisations corporelles : 282 K€
Subventions, fonds de concours : 341 K€
Fléchage chemins de randonnée : 54 K€
Pylône de Venizy : 57 K€
Travaux aérodrome (couverture hangar) : 101 K€
Boulodrome : 715 K€
École de musique : 220 K€
Travaux pour compte de tiers : 150 K€
Aménagements divers : 106 K€
Solde des restes à réaliser (RAR) : 2 174 K€

RECETTES : 3 036 K€

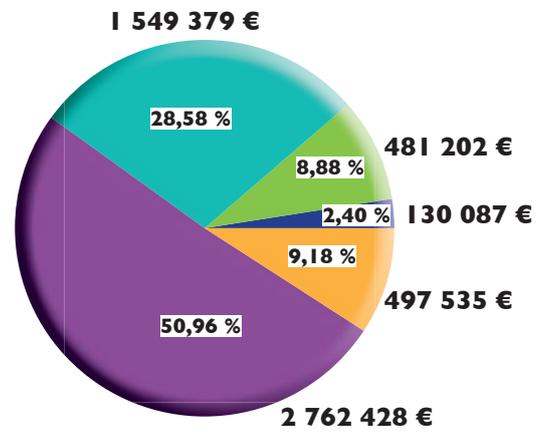
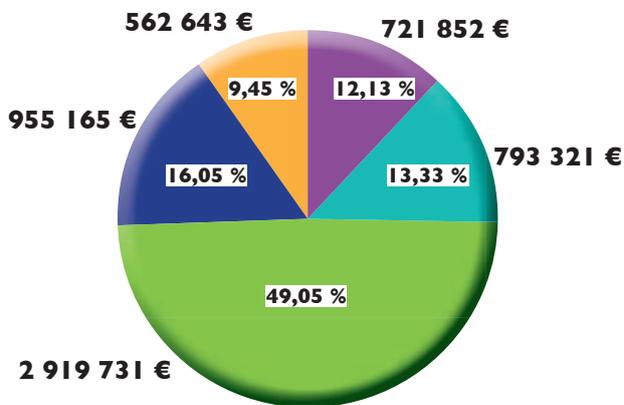
Excédent de fonctionnement capitalisé : 1 017 K€
FC TVA reçu : 131 K€
Auto financement amortissement : 981 K€
Subventions reçues : 544 K€
Titres à particuliers : 43 K€
Report n-1 : - 1 271 K€
Solde des restes à réaliser (RAR) : 1591 K€

RÉSULTAT INVESTISSEMENT : - 2 384 K€



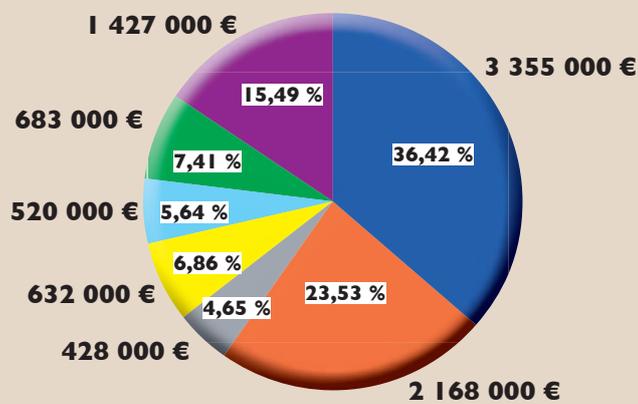
LES DÉPENSES PAR POLITIQUES

FONCTIONNEMENT
INVESTISSEMENT

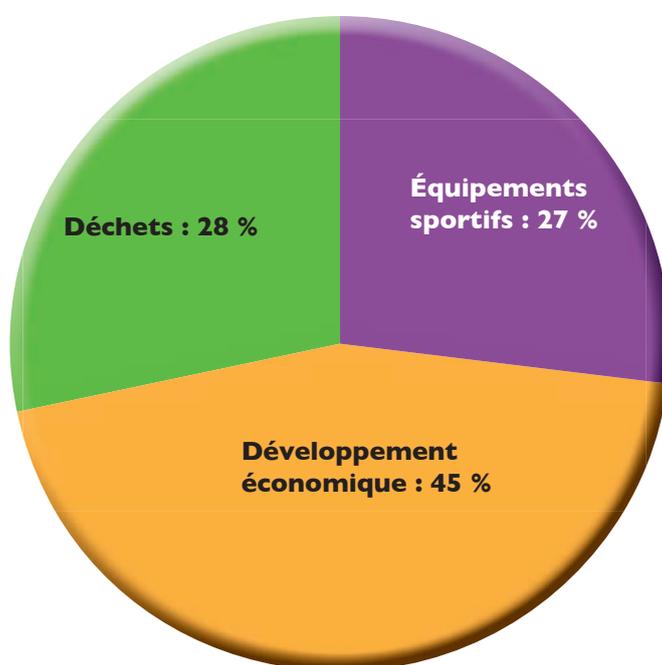


- Aménagement du territoire
- Développement économique
- Environnement
- Services à la population
- Fonctionnement général

RÉPARTITION DES RECETTES



- Fiscalité additionnelle
- Taxes ordures ménagères
- Dotations
- Résultat 2018 reporté
- Subventions reportées
- Autres recettes
- Produits d'exploitation des services



EN COURS DE LA DETTE

ANNÉE 2019					
Date emprunt	Immobilisation	Montant emprunté	Capital en début de période	Remboursement en 2019	Capital en fin de période
31/03/2012	Tennis Vergigny	600 000,00 €	446 085,73 €	26 074,06 €	420 011,67 €
21/10/2016	Office de Tourisme	310 000,00 €	249 477,92 €	30 534,27 €	218 943,65 €
30/01/2017	SEM Yonne Équipement	69 989,00 €	45 624,07 €	13 986,09 €	31 637,98 €
01/04/2009	ZAE Briennon/A	400 000,00 €	322 547,47 €	10 020,02 €	312 527,45 €
14/09/2016	ZAE Saint-Florentin	230 579,00 €	166 078,33 €	32 688,45 €	133 389,88 €
30/11/2007	Déchèterie Seignelay	212 600,00 €	118 552,92 €	10 997,53 €	107 555,39 €
20/03/2008	Déchèterie Briennon/A	335 000,00 €	135 088,21 €	24 856,34 €	110 231,87 €
31/07/2015	Déchèterie Briennon/A	80 000,00 €	55 164,41 €	7 861,51 €	47 302,90 €
26/10/2015	Bac et Abri Bac CCSB	400 000,00 €	228 571,42 €	57 142,86 €	171 428,56 €
			1 767 190,48 €	214 161,13 €	1 553 029,35 €

LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Priorité aux compétences opérationnelles

ORGANIGRAMME



EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2019

25 agents (13 femmes et 12 hommes) soit :

- 22 agents à temps plein
- 3 agents à temps partiel
 - ↳ 1 agent à 0,5
 - ↳ 1 agent à 0,4
 - ↳ 1 agent à 0,34

Répartition par statut

- 15 titulaires
- 10 contractuels

Répartition par politique (en nombre de poste) :

- Environnement : 11 (44 %)
- Social : 4 (16 %)
- Économie : 2 (8 %)
- Culture : 2 (8 %)
- Administration générale : 5 (20 %)
- Communication : 1 (4 %)

76 % sont destinés aux politiques opérationnelles.

Répartition par filière :

- technique : 13
- administrative : 9
- médico - sociale : 2
- culturelle : 1

CE QUI A ÉTÉ FAIT

Peu de changement pour cette année.

À noter : la cession des anciens bungalows situés à Brienon/Armançon.



37 avenue du Général Leclerc
89600 SAINT-FLORENTIN
Tel. 03 86 80 50 50
Du lundi au vendredi :
9h - 12h / 14h - 17h

Mail : contact@cc-sereinarmance.fr
Site : cc-sereinarmance.fr